

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec

Numéro 117, été 2008

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/17379ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Conseil des monuments et sites du Québec (2008). Avis et prises de position. *Continuité*, (117), 60–62.

FEU LE MANÈGE MILITAIRE



Détruit par les flammes au printemps, le bâtiment patrimonial représentait une occupation historique de l'armée dans la capitale.

Photo : Lucie Laplante, CMSQ

Le 7 avril dernier, le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ), par la voix de sa présidente Louise Mercier, exprimait sa tristesse à la suite de l'incendie qui a ravagé le Manège militaire de Québec.

Ce bien patrimonial occupait une place stratégique dans la capitale et représentait une occupation historique de l'armée dans la ville. Il témoignait également d'une façon de construire dont plusieurs bâtiments publics de Québec se sont inspirés au XIX^e siècle. Son architecture de style château en faisait un proche parent du Château Frontenac et de la Gare du Palais.

Son architecture en faisait un proche parent du Château Frontenac et de la Gare du Palais.

Photo : Lucie Laplante, CMSQ

De nombreux propos ont été tenus sous le coup de l'émotion. Plusieurs personnes ont réclamé illico sa reconstruction à l'identique. Force est de constater que beaucoup de facteurs doivent être pris en compte pour l'avenir de ce site et que rien ne peut se faire dans la précipitation.

Le CMSQ estime que plusieurs éléments doivent être analysés sur la base de la connaissance plutôt que sur celle des émotions. D'abord, ce site appartient de façon historique au gouvernement du Canada. Si, au moment de sa construction, le Manège était situé en périphérie, aujourd'hui, son emplacement est beaucoup plus central. Il serait donc judicieux de saisir l'occasion pour examiner la pertinence de conserver des activités militaires à cet endroit de la ville. Le Conseil considère

également que le réaménagement du site devrait impliquer la contribution d'experts en aménagement urbain et en patrimoine afin d'établir la meilleure façon de l'occuper. Certaines parties de l'édifice incendié peuvent probablement être récupérées, comme la partie est, qui semble beaucoup moins affectée que le reste. Les experts en sinistres et les ingénieurs pourront dire si la structure a été abîmée par la chaleur de l'incendie. Toutefois, il n'est certainement pas souhaitable de ne conserver que les façades encore debout pour faire un rappel de l'édifice original, qui n'aurait plus rien à voir avec le patrimoine. Le CMSQ s'est toujours opposé avec vigueur au façadisme, une pratique qui semble gagner du terrain et qui se trouve habituellement à cent lieues de la conservation du patrimoine. De même, démolir pour reconstruire à l'identique est une solution qui devrait être mûrement pesée. Depuis 400 ans, plusieurs bâtiments ont été incendiés dans la ville de Québec. Dans la très grande majorité des cas, la reconstruction à l'identique n'a pas été la solution retenue. La ville se transforme forcément.

La réflexion est fondamentale lorsque vient le temps de faire des choix à la suite de la perte d'un bâtiment semblable, dans un lieu aussi sensible sur le plan patrimonial. Le CMSQ appelle donc les élus et les experts à étudier ensemble tous les aspects de ce problème avant de se prononcer.



La Ferme Héritage Miner

En 2007, la Ville de Granby s'est portée acquéreur de grandes terres (environ 520 acres) près du centre-ville. Elles appartenaient à la famille Miner, qui a fortement contribué au développement économique de la municipalité. La Ville souhaite faire lotir plus de la moitié de ces terres pour le développement résidentiel et transformer l'autre partie – sur laquelle se trouvent de vastes boisés – en zone de conservation accessible à tous les citoyens.

Même s'il appuie le généreux geste de la Ville, un comité de citoyens s'est opposé à la démolition de la vieille ferme Miner, située dans la future zone de développement. Le site compte une maison de ferme, une grange, une laiterie, une écurie et deux hangars. Afin d'éviter que ces bâtiments agricoles patrimoniaux disparaissent, ces dynamiques citoyens ont proposé à la Ville de Granby un projet de mise en valeur innovateur. Le CMSQ a appuyé leur démarche avec beaucoup d'enthousiasme. La municipalité a finalement accepté de leur fournir 12 acres de terrain, situés en bordure de la zone de conservation, pour qu'ils puissent développer leur projet. Le CMSQ tient grandement à saluer cette décision.

LE PROJET EN DÉTAIL

Le projet de la Ferme Héritage Miner comporte trois principaux volets, conçus selon une approche écologique et respectueuse des bâtiments et du site.

La grande grange rouge abritera un casse-croûte et une boutique où seront mis en valeur des produits locaux, tant artisanaux qu'alimentaires.



Polyvalent, l'étage présentera l'histoire de la famille et de la ferme Miner, en plus d'exposer des œuvres d'artistes locaux. L'étable logera trois races patrimoniales d'animaux avec lesquelles les visiteurs pourront entrer en contact. Y seront aussi offertes des activités de sensibilisation à l'environnement et de découverte de la nature. Finalement, les jardins thématiques seront composés de diverses sections : le potager ancestral, le jardin communautaire, les fleurs et plantes indigènes et patrimoniales, les plantes médicinales et le jardin-découverte pour les enfants. La culture biologique sera de mise – et même enseignée grâce à des ateliers offerts à la population.

Le site sur lequel se trouvent ces bâtiments constitue un paysage naturel, agricole et historique à la valeur patrimoniale indéniable, surtout pour la communauté de Granby. Plusieurs de ses éléments

(source Miner, géomorphologie, faune et flore) seront mis en valeur.

Éducatif, écologique, touristique et communautaire, ce projet possède un fort potentiel. Il sera géré par un organisme à but non lucratif et une partie des cultures seront remises à des banques alimentaires. Des emplois seront également créés par l'entremise d'un programme de réinsertion sociale. Depuis que la Ville de Granby a donné son accord, de nombreux citoyens et employés de la municipalité travaillent à la mise sur pied de ce projet, qui démontrera que la mise en valeur et la conservation du patrimoine peuvent s'inscrire dans un projet de développement municipal et régional. Plusieurs étudiants stagiaires de domaines différents collaboreront aussi à son développement. L'enthousiasme dont ils font preuve prouve que ce type de projet multidisciplinaire, aux retombées positives pour

La mise en valeur des bâtiments de ferme démontrera que la conservation du patrimoine peut s'inscrire dans un projet de développement régional.

Photo : Sabrina Painchaud, CMSQ

la communauté et l'environnement, rejoint les préoccupations des jeunes professionnels de demain.

Le CMSQ appuie le comité de sauvegarde et la Ville de Granby, qui travaillent ensemble à préserver le patrimoine granbyen. Il les félicite pour leur projet de mise en valeur qui saura sensibiliser les visiteurs au patrimoine agricole, naturel, architectural et paysager, à l'histoire du site et de la famille Miner ainsi qu'à des comportements responsables et écologiques, tout en mettant en valeur des produits locaux.

La maison Roy à Rimouski

Le CMSQ a été informé récemment d'un projet de développement sur le site de la maison Roy (parfois appelée maison Parent), un bien patrimonial cité par la Ville de Rimouski en 2003 et faisant partie du Répertoire du patrimoine culturel du Québec. Soumis par un promoteur de Rimouski, le projet vise à utiliser le terrain de la maison Roy pour construire des édifices à condominiums hors gabarit par rapport au bâti environnant, soit trois habitations multifamiliales de quatre logements chacune.

Ce projet suscite la controverse dans le milieu. Plusieurs citoyens s'y opposent avec vigueur. Après l'avoir analysé,

le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité n'y a pas donné son aval. Le conseil municipal a rejeté à deux reprises l'amendement au zonage proposé. Mais ce printemps, le promoteur est revenu à la charge.

La maison Roy, qui date de 1810, et son terrain ont reçu le statut de bien cité parce qu'ils sont des témoins importants de la première période de développement de la ville. Épargné par la grande conflagration de 1950 qui a détruit une large partie de Rimouski, ce bien est un des plus anciens du boulevard Saint-Germain.

Les racines de la ville puisent dans un passé agricole dont la maison Roy témoigne avec

éloquence. Il ne s'agit pas d'une maison urbaine, bien que le développement urbain l'ait rejointe, mais bien d'une maison rurale, située à l'origine sur un vaste terrain et qui possède toujours un bâtiment agricole dans ses limites. Le CMSQ estime qu'amputer ce terrain revient à nier la véritable identité de la demeure.

Dans une lettre adressée au maire Éric Forest, le CMSQ rappelle que la mesure légale de protection octroyée en 2003 signifie que tout sera mis en œuvre pour assurer la sauvegarde de ce bien protégé et qu'une citation ne peut être remise en cause, en tout ou en partie, dès qu'un promoteur propose un projet de dévelop-

pement. Même s'il évoque, comme dans le cas présent, un investissement pour la restauration du bien cité pour justifier son projet.

Le CMSQ a donc demandé que la municipalité refuse toute modification au zonage qui permettrait de réaliser un projet résidentiel sur le site patrimonial de la maison Roy. Il enjoint les autorités et les citoyens à travailler de concert pour trouver un projet viable qui assurerait la pérennité de la maison et de son site.



Aujourd'hui menacée, la maison Roy est un témoin éloquent du passé agricole de Rimouski.

Source : Répertoire du patrimoine culturel du Québec

Comités Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

MEMBRES OUEST DU QUÉBEC

Jean Bélisle, professeur en histoire de l'art; Michel Prévost, archiviste; Louis-Guy Bégin, consultant en aménagement et patrimoine bâti; Gaétane Dufour, historienne de l'art; Stéphanie Chaumont, agente de développement culturel; Daniel Quirion, stagiaire en architecture; Léopoldine Marcotte, consultante en patrimoine.

MEMBRES EST DU QUÉBEC

Pierre Larochelle, expert en milieux bâtis; Anne Vallières, architecte; Gilles Fortin, architecte.

POUR INFORMATION :

Comité APP, région de l'Ouest du Québec: École d'architecture, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128 succ. Centre-Ville, local 3021, Montréal (Québec) H3C 3J7
Tél.: 514 343-7413 • Téléc.: 514 343-2042
Courriel: appouest@cmsq.qc.ca

Comité APP, région de l'Est du Québec:
82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6
Tél.: 418 647-4347 ou 1 800 494-4347
Téléc.: 418 647-6483
Courriel: appest@cmsq.qc.ca

Le mémoire du Conseil des monuments et sites du Québec *Pour l'avenir du patrimoine culturel au Québec* est disponible au www.cmsq.qc.ca sous la rubrique Nouveautés et événements.